Commune de BURNHAUPT LE BAS

Vente des fonds de coupes 2020

Le jeudi 25 juin à 19h à la Maison des Associations

N° de lot (en orange)	Parcelle	Essence majoritaire	Volume estimé (st)	Nb brins sur pied	Observations
1	8	Hêtre	10		Houppiers restants après coupe
2	7	Hêtre	8		Houppiers restants après coupe
3*	7	Hêtre	29		Houppiers restants après coupe
4*	7	Hêtre	11		Houppiers restants après coupe
5*	7	Hêtre	12		Houppiers restants après coupe
6*	7	Hêtre	10		Houppiers restants après coupe
7	14	Hêtre	7	1	Houppiers restants après coupe
8	15	Hêtre	18	1	Houppiers restants après coupe
9/10	8	Hêtre	8	1	Houppiers restants après coupe
11	19	Frêne	17		Houppiers restants après coupe
12	19	Frêne	13		Houppiers restants après coupe
13	1	Mélange	13		
14	1	Hêtre	11		
15	1	Mélange	10	6	
16	1	Mélange	9	2	
A	Plan d'eau	Frêne	10		Arbres entiers regroupés sur un tas
B	26	Frêne	10		Chutes + brins au sol (bord de chemin)
C	Abris Doller	Frêne	15		Arbres au sol
			221		

Brin = arbre de moins de 30 cm de diamètre (90 cm circonférence)

BIL = bois d'industrie en long = grumes qualité bois de chauffage

* : la commune est susceptible de retirer les lots 3 à 6 de la vente.

Voir clauses derrière.

Clauses particulières :

- Délai d'exploitation et de débardage : 15 décembre 2020, sauf lots 1 à 6 : 15 octobre 2020

Les limites des lots sont marquées à la peinture orange fluo.

Les arbres marqués d'un triangle à la peinture ne font pas partie de la vente, même s'ils sont au sol.

Toutes les branches doivent être retirées des fossés et des accotements des chemins.

Les arbres au sol d'un diamètre supérieur à 30 cm et qui ne sont pas marqués du n° du lot ne font pas partie de la vente (arbres déracinés par le vent par exemple).

Accès interdit aux lots les dimanches, jours fériés et jours de battues.

- Les brins sur pied faisant partie de la vente sont marqués d'une croix fluo et du n° du lot. S'il n'y a qu'une croix, l'arbre ne fait pas partie du lot.

- Les limites des lots sont les cloisonnements (pistes) d'exploitation empruntés lors du débardage des grumes. Les numéros sont inscrits sur les houppiers en bordure des lots. Circulation des véhicules uniquement sur ces cloisonnements ou sur les limites de parcelle. Ces cloisonnements sont marqués en bleu ou jaune sur les plans.
Circulation des véhicules uniquement sur terrain sec.

- Lots parcelle 7 : les vieux houppiers (quasi pourris) ne font pas partie de l'estimation.

- Lot A : arbres entiers sur la pateforme. Les branches qui ne seront pas évacuées sont à mettre sur le tas existant.

- Lot B : il s'agit des chutes (entre 0,5 et 3 m de long) laissées par des acheteurs de grumes de l'an dernier + quelques brins tombés sur le chemin (uniquement ceux marqués de la lettre B).

- Lot C : arbres au sol (souvent dans les orties) autour du chemin entre l'abris en bois et le pont sur le canal, sur l'île.
Le pont pour accèder au lot est assez vétuste. Utiliser des véhicules légers ou le consolider.

- Si de nouveaux arbres tombent sur le lot après la vente (coups de vent par exemple), ils ne font pas partie de la vente. S'ils gênent le passage ou si vous souhaitez les racheter, prendre contact avec l'agent ONF.

Organisation de la vente :

- Paiement par chèque le jour de la vente
- 1 seul lot par foyer de Burnhaupt le Bas présent lors de la vente au 1er tour.
- Maximum : une trentaine de stères estimés par foyer et par an
- Les personnes ne respectant pas les délais pourront être interdits d'acheter lors de la prochaine vente.

D'autres lots seront disponibles plus tard dans d'autres parcelles. Possibilité de pré-réserver un autre lot à la fin de la vente, à la condition qu'une majorité des lots présentés soient vendus.